

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 avril 2016

Projet de loi

approuvant les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 19, alinéa 4, de la loi sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2015;
vu la décision du Conseil de Fondation du 14 mars 2016,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés de la Fondation des parkings comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau de variation des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2015 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'exercice 2015.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers 2015 »; et
- le « rapport de l'organe de révision du 3 mars 2016 ».

Les états financiers consolidés de la Fondation des parkings (ci-après : la Fondation) pour l'exercice 2015 ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat.

Les états financiers de la Fondation présentent les données financières suivantes :

a) Bilan

Le total du bilan s'élève à 195 745 501 F à fin 2015, en hausse de 1,2% par rapport à 2014.

L'actif du bilan de la Fondation se caractérise par une forte immobilisation découlant de son type d'activité. Les immobilisations représentent ainsi le 85,7% de l'actif (86,6% en 2014). Les immobilisations corporelles représentent le 76,8% des actifs immobilisés (77,4% en 2014).

Sur le plan du passif du bilan, la dette de la Fondation¹ a diminué à 18,6% (soit - 24,4% entre 2014 et 2015), en raison notamment de remboursements d'emprunts à hauteur de 9 300 000 F.

Les engagements de long terme de la Fondation, qui comprennent, outre la dette à long terme, les engagements en faveur du personnel, des provisions et autres passifs, se situent à fin 2015 à 36 051 044 F (- 38% par rapport à 2014), ce qui correspond à un taux d'endettement à long terme de 18,4% par rapport au total du bilan.

¹ Soit la somme des emprunts bancaires, des dettes à long terme et la part à court terme des emprunts à long terme.

b) Liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, soit les fonds disponibles sur les comptes bancaires et postaux, s'élèvent à fin 2015 à 26 590 232 F, soit + 15,5% par rapport à 2014.

Compte tenu notamment du résultat net, des amortissements et des variations des actifs/passifs courants, le flux de trésorerie généré en 2015 par les activités opérationnelles de la Fondation (ou cash-flow d'exploitation) a permis de couvrir intégralement les activités d'investissements et de financement.

c) Fonds propres

Le total des fonds propres de la Fondation au 31 décembre 2015 est de 128 804 873 F, en amélioration de 11,7% par rapport à 2014. Il est composé du capital de dotation amené par l'Etat de Genève (100 000 F), du fonds de réserve générale (2 millions de francs), des fonds statutaires (131,4 millions de francs), du résultat annuel, ainsi que de la part du bénéfice réalisée sur l'activité du service du stationnement qui revient à la Fondation (25%) en application du contrat de prestations 2014-2016 portant sur le contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève (ratifié par la loi 11243 du 23 janvier 2014).

Ces fonds propres tiennent également compte de l'effet au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 des comptes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat. Cet impact s'élève à 18,4 millions de francs et correspond au provisionnement de la différence entre la valeur actuelle des engagements de la Fondation dans la caisse de pension et l'évaluation à leur valeur de marché.

Les fonds propres représentent 65,8% du total du passif (59,6% en 2014) et couvrent le 76,8% (68,8% en 2014) des actifs immobilisés.

d) Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se monte à 10 646 747 F et est en hausse de + 13,8% par rapport à l'exercice précédent (2014 : 9 355 007 F). L'exercice 2015 se caractérise par une légère contraction des charges (- 0,1%) et une progression des produits (+ 2,9%), ce qui se traduit par une amélioration de la marge d'exploitation entre 2014 et 2015 de 1 291 740 F, soit un taux de marge qui passe de 21,7% en 2014 à 24% en 2015.

e) Résultat financier

Le résultat financier net s'est amélioré entre 2014 et 2015 de 3 976 252 F en raison, d'une part, de la réévaluation des dettes du parking Prieuré vis-à-vis de la Ville de Genève et de la BCGe selon l'approche requise par la norme IPSAS 29 (- 2 392 562 F) et, d'autre part, de la baisse des intérêts sur emprunts (- 23,4%) découlant de la politique de désendettement menée par la Fondation depuis 2012 (diminution de - 48,9% de la dette).

f) Résultat net

Le résultat de l'exercice 2015 présente un bénéfice net de 13 489 776 F, en hausse de + 42,4% par rapport à l'exercice précédent (2014 : 9 470 321 F). En application de l'article 18 du contrat de prestations 2014-2016 relatif au contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève, la part du bénéfice réalisé sur cette activité qui revient à l'Etat de Genève (75%) s'élève en 2015 à 276 886 F. Ce montant sera restitué à l'échéance du contrat, soit à fin 2016.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de l'organe de révision du 3 mars 2016 comprenant les états financiers consolidés 2015 de la Fondation des parkings

ANNEXE

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérán SA
Corraterie 26
CH - 1211 Genève 11

Téléphone 022 311 36 44
Fax 022 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB**Fondation des Parkings
Genève**

Exercice 2015

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
Comptes annuels consolidés

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Corraterie 26
CH - 1211 Genève 11

Téléphone 022 311 36 44
Fax 022 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de la

**Fondation des Parkings
Genève**

Genève, le 3 mars 2016
9/gn/9

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des Parkings, comprenant le compte de fonctionnement, le bilan, le tableaux des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques", à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2015 arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes IPSAS et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'aux directives transversales du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques » et « Directives en matière de subvention non monétaire ».

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques", nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean-Paul TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels consolidés comprenant :

- comptes de fonctionnement
- bilan
- tableaux des flux de trésorerie
- la variation des fonds propres
- notes aux états financiers



Rapport financier

2015

Fondation des Parkings

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE | 4 |
| BILAN CONSOLIDE | 5 |
| VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDE | 6 |
| FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE | 7 |
| NOTES AUX ETATS FINANCIERS | 8 |
| 1. Informations générales | 8 |
| 1.1 Présentation | 8 |
| 1.2 Organisation de la Fondation des Parkings | 8 |
| 1.3 Situation fiscale | 8 |
| 2. Base de préparation des états financiers | 9 |
| 2.1 Consolidation | 9 |
| 2.2 Utilisation d'estimations | 9 |
| 3. Première adoption des normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat | 9 |
| 4. Principes comptables | 10 |
| 4.1 Conversion des monnaies étrangères (IPSAS 4) | 10 |
| 4.2 Participations dans des entreprises associées (IPSAS 6 & 7) | 10 |
| 4.3 Autres Actifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30) | 10 |
| 4.4 Liquidités et équivalents de liquidités (IPSAS 2) | 12 |
| 4.5 Immobilisations corporelles (IPSAS 17) | 12 |
| 4.6 Immobilisations incorporelles (IPSAS 31) | 12 |
| 4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers (IPSAS 26) | 13 |
| 4.8 Autres actifs à long terme | 13 |
| 4.9 Autres passifs à long terme | 14 |
| 4.10 Dettes financières et autres passifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30) | 14 |
| 4.11 Provisions et passifs éventuels (IPSAS 19) | 14 |
| 4.12 Avantages au personnel (IPSAS 25) | 14 |
| 4.13 Contrats de location (IPSAS 13) | 15 |
| 4.14 Reconnaissance des revenus (IPSAS 9) | 15 |
| 4.15 Subventions (IPSAS 23) | 16 |
| 4.16 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur | 16 |
| 5. Informations sectorielles (IPSAS 18) | 17 |
| 6. Subventions non monétaires | 17 |
| 7. Frais de personnel | 18 |
| 8. Produits financiers | 18 |
| 9. Charges financières | 18 |
| 10. Comparaison budgétaire (IPSAS 24) | 19 |
| 11. Liquidités et équivalents de liquidités | 20 |

Fondation des Parkings

| | |
|--|-----------|
| 12. Débiteurs | 20 |
| 13. Immobilisations corporelles | 21 |
| 14. Immobilisations incorporelles | 22 |
| 15. Subventions d'investissement | 23 |
| 16. Participations dans des sociétés associées | 23 |
| 17. Prêt à long terme | 24 |
| 18. Fournisseurs et autres créanciers | 24 |
| 19. Revenus reçus d'avance | 24 |
| 20. Emprunts et dettes | 24 |
| 21. Provisions et passifs éventuels | 26 |
| 22. Engagements de prévoyance | 26 |
| 22.1 Evolution de la valeur actuelle des engagements durant l'exercice | 26 |
| 22.2 Evolution de la fortune à la valeur de marché durant l'exercice | 27 |
| 22.3 Réconciliation de la situation financière au 31 décembre 2015 | 27 |
| 22.4 Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs | 28 |
| 22.5 Données de base | 28 |
| 23. Autres passifs à long terme | 29 |
| 24. Fonds propres | 29 |
| 24.1 Capital | 29 |
| 24.2 Fonds de réserve générale | 29 |
| 24.3 Fonds statutaires | 29 |
| 25. Informations sur les parties liées (IPSAS 20) | 29 |
| 25.1 Transactions avec les parties liées | 29 |
| 25.2 Principaux dirigeants | 30 |
| 26. Cautionnement de l'Etat | 30 |
| 27. Valeurs d'assurance incendie | 30 |
| 28. Actifs cédés pour garantir des engagements | 30 |
| 29. Evénements postérieurs à la date de clôture | 30 |
| 30. Gestion des risques financiers | 30 |
| 30.1 Risque de crédit | 31 |
| 30.2 Risque de liquidité | 31 |
| 30.3 Risque de taux d'intérêts | 31 |
| 30.4 Risque de change | 31 |
| 31. Système de contrôle interne – Evaluation des risques | 31 |
| RAPPORT DU REVISEUR | 33 |

Fondation des Parkings

Compte de résultat consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| Montants en CHF | Notes | Budget 31.12.2015 | Réalisé 31.12.2015 | Réalisé 31.12.2014 |
|---|-------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Produits | | | | |
| Produits des abonnements | 4.14 | 11'226'275 | 11'880'789 | 11'253'423 |
| Produits du parking horaire | 4.14 | 3'279'500 | 3'750'899 | 3'436'647 |
| Produits des macarons | 4.14 | 8'000'000 | 9'082'350 | 8'252'195 |
| Subventions non monétaires | 6 | 579'638 | 571'437 | 623'311 |
| Produits différés de subventions d'investissement | 15 | 94'556 | 94'556 | 94'556 |
| Redevances de gestion des parkings | 4.14 | 1'343'353 | 1'379'028 | 1'343'938 |
| <i>Redevance pour gestion de parkings (Cornavin, Plainpalais, etc.)</i> | | 728'423 | 739'259 | 714'177 |
| <i>Redevance gestion parkings d'Etat</i> | | 614'930 | 639'769 | 629'761 |
| Redevances de surveillance des parkings | 4.14 | 3'610'986 | 3'645'381 | 3'637'284 |
| Indemnité pour le contrôle du stationnement | 23 | 9'971'365 | 9'871'651 | 9'971'365 |
| Autres produits d'exploitation | | 4'716'419 | 4'158'599 | 4'577'384 |
| <i>Produits des locations dépôts / surfaces</i> | 4.13 | 751'765 | 757'655 | 698'751 |
| <i>Redevances tiers / Publicité</i> | 4.14 | 2'224'407 | 2'218'856 | 1'926'663 |
| <i>Recettes de la voie publique</i> | 4.14 | 1'454'970 | 730'366 | 1'541'124 |
| <i>Vente Energie "Solaire"</i> | | 95'000 | 91'204 | 93'270 |
| <i>Honoraires et produits divers</i> | | 166'477 | 316'978 | 279'657 |
| <i>Divers</i> | | 23'800 | 43'539 | 37'918 |
| Total des produits | | 42'822'092 | 44'434'691 | 43'190'102 |
| Charges | | | | |
| Frais de personnel | 4.12 | 19'530'106 | 17'661'904 | 17'742'909 |
| <i>Frais de personnel</i> | 7 | 19'313'906 | 17'513'202 | 17'592'373 |
| <i>Frais de Conseil</i> | | 216'200 | 148'702 | 150'537 |
| Frais d'exploitation | | 5'611'308 | 4'921'215 | 5'202'358 |
| <i>Frais d'exploitation</i> | | 5'291'308 | 4'913'132 | 5'181'649 |
| <i>Etudes</i> | | 285'000 | 5'707 | 4'687 |
| <i>Info-Parking</i> | | 5'000 | 541 | 499 |
| <i>Publicité P+R</i> | | 30'000 | 1'835 | 15'524 |
| Frais d'entretien | | 849'437 | 831'230 | 848'158 |
| Frais d'administration | | 3'495'161 | 3'729'189 | 3'609'509 |
| <i>Frais généraux</i> | | 2'510'802 | 2'803'758 | 2'804'621 |
| <i>Administration générale</i> | | 873'358 | 824'957 | 714'415 |
| <i>Locaux administratifs</i> | | 111'000 | 100'474 | 90'473 |
| Amortissements | | 6'853'619 | 6'644'405 | 6'432'160 |
| <i>Amortissements immobilisations d'administration</i> | | 457'503 | 378'752 | 381'004 |
| <i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i> | | 6'396'116 | 6'265'653 | 6'051'156 |
| Total des charges | | 36'339'630 | 33'787'944 | 33'835'095 |
| Résultat opérationnel | | 6'482'462 | 10'646'747 | 9'355'007 |
| Produits financiers | 8 | 556'660 | 553'531 | 557'033 |
| Charges financières | 9 | -1'341'041 | 1'068'919 | -1'619'095 |
| Résultat avant sociétés associées | | 5'698'080 | 12'269'196 | 8'292'945 |
| Part dans le résultat net des sociétés associées | 17 | 1'359'157 | 1'220'580 | 1'177'376 |
| Résultat de l'exercice | | 7'057'238 | 13'489'776 | 9'470'321 |

Fondation des Parkings

Bilan consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| Montants en CHF | Notes | Réalisé 31.12.2015 | Réalisé 31.12.2014 |
|--|-----------|-----------------------|-----------------------|
| Actif | | | |
| Actif courant | | | |
| Liquidités et équivalents de liquidités | 4.4 & 11 | 26'590'232 | 23'029'238 |
| Placements à court terme | 4.3 | 0 | 0 |
| Débiteurs avec contrepartie | 4.3 & 12 | 336'262 | 346'256 |
| Débiteurs sans contrepartie | 4.3 & 12 | 0 | 0 |
| Autres créances à court terme | 4.3 | 549'538 | 522'957 |
| Actifs transitoires | 4.3 | 520'097 | 1'998'478 |
| Total de l'actif courant | | 27'996'128 | 25'896'928 |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations corporelles | 4.5 & 13 | 128'898'197 | 129'619'297 |
| Immobilisations incorporelles | 4.6 & 14 | 1'513'150 | 221'704 |
| Subventions d'investissement | 4.15 & 15 | -2'581'745 | -2'676'301 |
| Prêt à long terme AIG | 17 | 24'330'714 | 24'720'005 |
| Participations | 4.2 & 16 | 15'589'057 | 15'647'797 |
| Autres actifs à long terme | 4.8 | 0 | 0 |
| Total de l'actif immobilisé | | 167'749'372 | 167'532'502 |
| Total de l'actif | | 195'745'501 | 193'429'431 |
| Passif | | | |
| Fonds étrangers | | | |
| Engagements à court terme | | | |
| Fournisseurs et autres créanciers | 18 | 3'245'846 | 3'613'706 |
| Revenus reçus d'avance | 19 | 7'536'821 | 7'015'651 |
| Part à court terme des emprunts à long terme | 20 | 19'000'000 | 8'000'000 |
| Garanties et consignes | | 515'354 | 480'514 |
| Passifs transitoires | | 591'563 | 567'464 |
| Total des engagements à court terme | | 30'889'584 | 19'677'335 |
| Engagements à long terme | | | |
| Emprunts bancaires à long terme | 4.10 & 20 | 11'800'000 | 32'100'000 |
| Dettes à long terme | 4.10 & 20 | 5'617'096 | 8'074'550 |
| Provisions | 4.11 & 21 | 100'000 | 100'000 |
| Engagements en faveur du personnel | 22 | 17'639'901 | 17'545'289 |
| Autres passifs à long terme | 4.9 & 23 | 894'047 | 617'160 |
| Total des engagements à long terme | | 36'051'044 | 58'436'999 |
| Total des fonds étrangers | | 66'940'628 | 78'114'334 |
| Fonds propres | | | |
| Capital | 24 | 100'000 | 100'000 |
| Fonds réserve générale | | 2'000'000 | 2'000'000 |
| Fonds statutaires | | 131'371'428 | 122'106'827 |
| Part de l'indemnité du SDS non dépensée | | 205'720 | 0 |
| Impacts bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres | | -18'362'052 | -18'362'052 |
| Résultat de l'exercice | | 13'489'776 | 9'470'321 |
| Total des fonds propres | | 128'804'873 | 115'315'096 |
| Total du passif | | 195'745'501 | 193'429'431 |

Fondation des Parkings

Variation des fonds propres consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| Année 2015 | Fonds propres de l'entité | | | | | | |
|--|---------------------------|------------------------|-------------------|---------------------------|------------------------|------------------------|----------------|
| | Capital | Fonds réserve générale | Fonds statutaires | Impact introduction IPSAS | Résultat cumulé du SDS | Résultat de l'exercice | Total |
| En milliers de CHF | | | | | | | |
| Soldes au 1er janvier | 100 | 2'000 | 131'371 | -18'362 | 206 | 0 | 115'315 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | 13'490 | 13'490 |
| Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat | 100 | 2'000 | 131'371 | -18'362 | 206 | 13'490 | 128'805 |
| Attribution aux fonds statutaires | | | 13'397 | | | -13'397 | 0 |
| Part de l'indemnité du SDS non dépensée | | | | | 92 | -92 | 0 |
| Soldes au 31 décembre après attribution du résultat | 100 | 2'000 | 144'769 | -18'362 | 298 | 0 | 128'805 |

| Année 2014 | Fonds propres de l'entité | | | | | | |
|--|---------------------------|------------------------|-------------------|---------------------------|------------------------|------------------------|----------------|
| | Capital | Fonds réserve générale | Fonds statutaires | Impact introduction IPSAS | Résultat cumulé du SDS | Résultat de l'exercice | Total |
| En milliers de CHF | | | | | | | |
| Soldes au 1er janvier | 100 | 2'000 | 122'106 | -18'362 | 0 | 0 | 105'844 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | 9'471 | 9'471 |
| Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat | 100 | 2'000 | 122'106 | -18'362 | 0 | 9'471 | 115'315 |
| Attribution aux fonds statutaires | | | 9'265 | | | -9'265 | 0 |
| Part de l'indemnité du SDS non dépensée | | | | | 206 | -206 | 0 |
| Soldes au 31 décembre après attribution du résultat | 100 | 2'000 | 131'371 | -18'362 | 206 | 0 | 115'315 |

Fondation des Parkings

Flux de trésorerie consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

| En milliers de CHF | Réalisé 31.12.2015 | Réalisé 31.12.2014 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Activités opérationnelles | | |
| Résultat d'exploitation | 13'490 | 9'470 |
| Amortissements comptables | 6'644 | 6'432 |
| Charges et produits non monétaires | -36 | -83 |
| Diminution / Augmentation de l'actif courant | 1'462 | -202 |
| Diminution / Augmentation du passif courant | 212 | -1'639 |
| Variation des autres passifs à long terme | 371 | 1'302 |
| Revalorisation des dettes à long terme | -2'457 | 0 |
| Flux liés aux activités d'exploitation | 19'686 | 15'280 |
| Activités d'investissement | | |
| Parkings Publics | | |
| Parking Saint-Antoine | -270 | -49 |
| Parking des Alpes | -95 | -170 |
| Parkings Habitants | | |
| Prieuré | -12 | -102 |
| Grandes-Communes | 0 | -59 |
| Vieux-Moulin | 0 | -57 |
| Tilleuls | 0 | -28 |
| Parkings P+R | | |
| P+R Moillesulaz | -26 | -111 |
| P+R Etoile | -45 | -337 |
| P+R Sous-Moulin | -220 | -298 |
| P+R Sécheron | -249 | 0 |
| P+R Genève-Plage | -136 | -36 |
| P+R Bernex | 0 | -16 |
| P+R Versoix | -1'325 | 0 |
| P+R autres | -21 | -44 |
| Bureaux et commerces du parking de l'Etoile | | |
| Bureaux administratifs - Matériel informatique | -307 | -76 |
| Commerces : Bypass - Bar expresso | 0 | 0 |
| P+R études et chantiers | | |
| P+R Bachet | 0 | 0 |
| Projet Carré-vert (futur parking Habitants rue des Gazomètres) | -2'278 | 241 |
| Autres P+R | -356 | -364 |
| Autres immobilisations | | |
| Info-parking | 0 | -18 |
| Centre de contrôle | -128 | -204 |
| Tri-monnaie, Voie publique et horodateurs | -1'212 | -260 |
| Service du Contrôle du Stationnement | -243 | -152 |
| Informatique de gestion et matériel informatique | -127 | -167 |
| Garanties divers chantiers | -167 | -17 |
| Placements à CT et autres actifs à LT | | |
| Variations des placements à court terme | 0 | 0 |
| Variation des prêts à long terme | 389 | 389 |
| Variation des autres actifs à long terme | 0 | 0 |
| Flux liés aux activités d'investissement | -6'825 | -1'935 |
| Activités de financement | | |
| Remboursement d'emprunts | -9'300 | -15'300 |
| Variation des dettes à long terme | 0 | -9 |
| Flux liés aux activités de financement | -9'300 | -15'309 |
| Total des flux de trésorerie | 3'561 | -1'964 |
| Liquidités au 1er janvier | 23'029 | 24'993 |
| Liquidités au 31 décembre | 26'590 | 23'029 |
| Variation des liquidités | 3'561 | -1'964 |

Fondation des Parkings

Notes aux états financiers

pour les exercices clôturant au 31 décembre

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 PRESENTATION

La Fondation des Parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la Loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique des déplacements de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFPark sont :

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

1.2 ORGANISATION DE LA FONDATION DES PARKINGS

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2015 était de 168 personnes, soit :

| Secteur | 2015 | 2014 |
|--|------------|------------|
| Direction générale et direction | 5 | 5 |
| Département financier et administratif (*) | 21 | 23 |
| Département travaux et planification | 3 | 3 |
| Département de l'exploitation (*) | 36 | 37 |
| Département du service du stationnement | 95 | 96 |
| Service informatique | 3 | 3 |
| Service des ressources humaines (**) | 2 | 0 |
| Projets | 1 | 1 |
| Communication | 1 | 1 |
| Juriste | 1 | 1 |
| | 168 | 170 |

(*) Il y a 3 apprentis en 2014 et 4 apprentis 2015.

(**) Le service des RH n'est plus inclus dans le département financier et administratif en 2015.

1.3 SITUATION FISCALE

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital par un arrêté du Conseil d'Etat genevois.

Fondation des Parkings

2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Fondation des Parkings de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 ont été approuvés le 16 mars 2015 par le Conseil de Fondation.

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en Note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

2.1 CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA.

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

 voir aussi Note 4.7

3. PREMIERE ADOPTION DES NORMES IPSAS, SANS DEROGATION EDICTEE PAR LE CONSEIL D'ETAT

Les premiers états financiers publiés selon les normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, sont ceux de l'exercice 2013 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2012 établi selon le même référentiel.

La conversion aux normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, a été effectuée en conformité avec les dispositions d'IPSAS 3 relatives aux changements de méthodes comptables.

Fondation des Parkings

4. PRINCIPES COMPTABLES

4.1 CONVERSION DES MONNAIES ETRANGERES (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, comptabilisés à leur coût historique libellé en monnaies étrangères, sont convertis aux cours historiques.

4.2 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES (IPSAS 6 & 7)

La Fondation est actionnaire de la société Parking Place de Cornavin SA et de la société Parking Plaine de Plainpalais SA. Ces participations sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Fondation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque la Fondation détient au moins 20% des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans les résultats des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

 voir aussi Note 16

4.3 AUTRES ACTIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 29 & 30)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est sorti de la comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

Fondation des Parkings

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues en résultat.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

 voir aussi Note 17

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

Débiteurs et autres créances

Les créances clients ont une échéance entre 30 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les soldes dans leur intégralité. Les soldes dépréciés sont comptabilisés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

 voir aussi Note 12

Fondation des Parkings

4.4 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidé, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

 voir aussi Note 11

4.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

| | Durée d'utilité |
|------------------------------------|-----------------|
| Parkings | |
| Terrains | Illimitée |
| Gros œuvre | 50 - 100 ans |
| Second œuvre | 5 - 20 ans |
| Matériel technique | 5 - 20 ans |
| Aménagements | 5 - 20 ans |
| Equipements informatiques | 3 - 5 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 3 - 10 ans |

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

 voir aussi Note 13

4.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Fondation des Parkings

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

| | Durée d'utilité |
|---|-----------------|
| Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent) | 50 - 100 ans |
| Logiciels informatiques | 3 - 5 ans |

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

 voir aussi Note 14

4.7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS NON FINANCIERS (IPSAS 26)

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. Note 4.3) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

En résumé, lors de chaque clôture, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings publics et des parkings habitants. La valeur recouvrable est égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash Flow), puisqu'il s'agit d'actif générant des avantages économiques.

4.8 AUTRES ACTIFS A LONG TERME

Les autres actifs à long terme sont classés dans la catégorie « prêts et créances » et sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils se composaient de créances chirographaires jusqu'en 2011.

Fondation des Parkings

4.9 AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Les autres passifs à long terme se composent de l'indemnité du Service du Stationnement à restituer à l'Etat au terme du contrat de prestations. Ils ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt.

 voir aussi Note 23

4.10 DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 29 & 30)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs courants ou non courants, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

 voir aussi Note 20

4.11 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuelles ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit : des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ; des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

 voir aussi Note 21

4.12 AVANTAGES AU PERSONNEL (IPSAS 25)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG), à laquelle la Fondation des Parkings est affiliée, applique un plan principal en primauté de prestations. C'est un établissement de droit public issu de la fusion de la CIA et de la CEH au 1.1.2014. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a

Fondation des Parkings

LPP et sous approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG) et a défini un objectif de taux de couverture de 80% pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG).

Le Conseil de Fondation a décidé, lors de la séance du 18 mars 2013, d'appliquer la norme IPSAS 25, en comptabilisant une provision pour la différence entre la valeur actuelle des engagements et la valeur de marché de la fortune, pour le personnel de la Fondation hors contrat de prestations. En effet, en cas de besoin de sortie de fonds pour couvrir les engagements de prévoyance du personnel du Service du stationnement, celui-ci est à la charge de l'Etat, comme ce fût le cas concrètement en 2012.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée pour la détermination de la valeur actuelle des engagements et des droits additionnels acquis pendant l'année est la méthode du Coût Unitaire Projeté (Projected Unit Credit), prévue par IPSAS 25.

Méthode adoptée pour la saisie des gains et pertes

La Fondation a décidé d'amortir les pertes non reconnues selon la méthode du corridor.

Le calcul du montant des gains ou pertes actuariels à amortir pour un exercice donné, conformément au paragraphe 105 d'IPSAS 25, s'établit comme suit :

* lorsque le cumul des gains et pertes actuariels non encore saisis au début d'un exercice dépasse le montant le plus élevé (appelé le corridor) entre :

- 10% de la valeur actuelle des engagements au début de l'exercice ; et
- 10% de la valeur du marché de la fortune

* les gains ou pertes saisis dans la charge de prévoyance de l'exercice suivant correspondent à la partie qui dépasse le corridor, divisée par la durée de service moyenne résiduelle des assurés en activité.

 voir aussi Note 22

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties données par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique «Frais de personnel» à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

4.13 CONTRATS DE LOCATION (IPSAS 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.14 RECONNAISSANCE DES REVENUS (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères

Fondation des Parkings

de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie. Ce qui signifie que les produits du parcage horaire sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements ou aux macarons sont répartis sur la durée de validité du stationnement.

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

4.15 SUBVENTIONS (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, sont comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

 voir aussi Notes 6 & 15

4.16 NORMES PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR

L'IPSAS Board a mis en consultation une révision de la norme « IPSAS 25 - Prestations en faveur des employés » en janvier 2016.

| Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) | | Date d'entrée en vigueur |
|---|---|------------------------------|
| IPSAS 33 | Première adoption des normes IPSAS régulation de Base | 1 ^{er} janvier 2017 |
| IPSAS 34 | Etats financiers individuels | 1 ^{er} janvier 2017 |
| IPSAS 35 | Etats financiers consolidés | 1 ^{er} janvier 2017 |
| IPSAS 36 | Participation dans des entreprises associées et coentreprises | 1 ^{er} janvier 2017 |
| IPSAS 37 | Partenariats | 1 ^{er} janvier 2017 |
| IPSAS 38 | Divulgaration des participations dans d'autres entités | 1 ^{er} janvier 2017 |

Fondation des Parkings

5. INFORMATIONS SECTORIELLES (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. SUBVENTIONS NON MONETAIRES

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation sans contrepartie est enregistrée sous forme de subventions non monétaires, sur la base de calculs extracomptables.

| | Capital de dotation | Taux | Prix au m2 | Superficie | Coût construction | Droit de superficie | Droit d'utilisation de places de parc |
|---|---------------------------|------|---------------|------------|----------------------|------------------------|--|
| Canton de Genève | | | | | | | |
| Rémunération du capital de dotation | 3'000 | | | | | | |
| Les Mouilles | | 5% | | | 4'000'000 | | 200'000 |
| Coudriers | | 5% | 542 | 3'650 | | | 98'915 |
| Genève-Plage | | 5% | 130.45 | 7'808 | | 50'928 | |
| Sécheron | | 5% | 180 | 2'720 | | 24'480 | |
| Bernex | | 5% | 25 | 6'000 | | | 7'500 |
| Etoile | | 5% | 20 | 2'828 | | 2'828 | |
| Gare de Meyrin | | 5% | 180 | 1'800 | | | 16'200 |
| Voie-Centrale | | 5% | 20 | 4'700 | | | 4'692 |
| Tuileries | | | | | | | 2'504 |
| | | | | | | 78'236 | 329'811 |
| Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries | | | | | | | |
| Sous-Moulin | | 5% | 50 | 4'609 | | 11'522 | |
| Ville de Genève | | | | | | | |
| Saint-Antoine | | 5% | 50 | 3'829 | | 9'572 | |
| Tilleuls | | 5% | 600 | 3'466 | | 103'980 | |
| Frontenex | | 5% | 50 | 725 | | | 1'812 |
| | | | | | | 113'552 | 1'812 |
| Onex | | | | | | | |
| Vieux-Moulin | | 5% | 50 | 4'901 | | 12'252 | |
| Autres | | | | | | | |
| IKEA | | 5% | 50 | 1'000 | | | 2'500 |
| Balexert | | 5% | 50 | 7'500 | | | 18'750 |
| Total : | 3'000 | | | | | 215'564 | 352'874 |
| Total général : | | | | | | | 571'437 |

Fondation des Parkings

7. FRAIS DE PERSONNEL

| En milliers de CHF | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|---------------|---------------|
| Salaires et autres éléments de salaires | 13'242 | 13'047 |
| Charges sociales | 3'301 | 3'233 |
| Complément engagement de prévoyance selon IPSAS 25 | 95 | 685 |
| Frais de formation | 194 | 117 |
| Plan de mobilité | 11 | 14 |
| Frais et achat uniformes | 261 | 232 |
| Autres frais (honoraires, déplacements, etc.) | 409 | 265 |
| TOTAL | 17'513 | 17'592 |

Depuis 2010, la Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits.

8. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts sur le prêt à long terme en faveur de l'Aéroport International de Genève et, cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements.

| En milliers de CHF | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Revenus sur placements à terme | 0 | 0 |
| Intérêts créanciers | 0 | 1 |
| Ecart de change | -1 | 0 |
| Intérêts sur prêt à long terme AIG | 554 | 556 |
| TOTAL | 554 | 557 |

9. CHARGES FINANCIERES

Les charges financières proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires, de charges financières au taux d'intérêt effectif pour les dettes à long terme, et de frais pour la garantie de l'Etat sur les emprunts. Voir aussi Note 20.

| En milliers de CHF | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|---------------|--------------|
| Intérêts sur emprunts | 1'033 | 1'349 |
| Charges financières liées aux dettes à LT du parking Prieuré | 110 | 130 |
| Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif du parking Prieuré | -2'393 | 0 |
| Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts | 14 | 31 |
| Frais bancaires et charges financières diverses | 167 | 109 |
| TOTAL | -1'069 | 1'619 |

Fondation des Parkings

10. COMPARAISON BUDGETAIRE (IPSAS 24)

L'analyse comparative de l'exercice sous revue avec le budget se décompose selon les agrégats du compte de résultat, à savoir : les produits, les charges, le résultat financier et finalement la part du résultat des sociétés associées.

Dans l'ensemble les produits issus de nos activités dépassent de 3.8 % ou 1.6 mios CHF le budget.

Le franc succès des parkings P+R, aussi bien en termes de fréquentation que financier, nous permet d'améliorer les recettes de 1.1 mios CHF par rapport à nos prévisions. Il est à relever que le parking P+R de Sécheron a fortement amélioré son taux d'occupation ce qui permet d'envisager à moyen terme une exploitation conforme aux objectifs finaux.

Les ventes des macarons de stationnement contribuent, elles aussi, au dépassement du budget en faisant 1.1 mios CHF de mieux. Ceci s'explique surtout par les ventes en très fortes progressions des macarons professionnels multizones qui atteignent 106'949 unités, soit plus 29.2%.

En juin 2015 a eu lieu le démarrage du projet de remplacement des horodateurs de la Ville de Genève. Le plan de remplacement de ces nouveaux appareils, qui facilitent grandement le règlement des taxes de parcage en offrant la possibilité de payer par « smart phone » ou par carte de crédit, s'étend sur trois ans. La première tranche d'investissement se chiffre à environ 1.2 mios CHF. La préparation de ce projet a fourni l'occasion de revoir la convention de gestion et d'entretien des horodateurs avec l'Etat et, en particulier, les modalités financières. Compte tenu du fait que le budget 2015 a été réalisé avant la révision de la convention susmentionnée, la réduction des recettes de la phase de lancement n'a pas été intégrée et justifie l'écart de 800 kCHF.

A l'exception des frais d'administration, les frais opérationnels sont plus bas qu'escomptés de 2.6 mios CHF.

Les frais d'administration budgétés ne prennent pas en considération la part de 75 % de l'indemnité à restituer, perçue de l'Etat en raison des prestations de contrôle du stationnement, qui se monte à 276'886.29 CHF. Le coût de notre participation active aux Automnales 2015 en tant qu'invitée d'honneur a été plus important que prévu dans le budget initial, toutefois il reste très proche du montant d'engagement hors budget validé par le Conseil en mars 2015.

Les frais d'exploitation, d'entretien et les amortissements divergent légèrement du budget à cause d'une multitude de facteurs internes et externes.

Le poste qui contribue le plus à l'écart budgétaire (1.8 mios CHF) s'avère être les frais de personnel. Ceci est dû essentiellement à deux éléments : l'évolution de l'effectif et le calcul des engagements de l'employeur postérieurs à l'emploi selon la norme IPSAS 25. Tous départements confondus, l'effectif de pointe au 31.12.2015 est plus bas de 9 postes que le budget :

- réduction de l'effectif de l'Exploitation de trois postes;
- deux postes encore ouverts à l'Administration ;
- la campagne de recrutement du service du stationnement en automne n'a pas permis de constituer l'effectif voulu ;
- le besoin d'attribution à la provision en faveur de la prévoyance du personnel apparaît plus bas (655 kCHF) aux motifs suivants :
 - variations des hypothèses de calcul (cf. Note 22.3), notamment le taux d'escompte ;
 - gains d'expériences dus à la fluctuation des actifs et rentiers ;
 - restructuration de l'effectif des rentiers.

Le résultat financier se distingue, tout particulièrement, en se situant 2.4 mios CHF au-dessus du budget. L'ajustement non anticipé des dettes du parking du Prieuré qui en est la cause est détaillé sous la Note 20.

Finalement, en ce qui concerne les sociétés associées, les parts étant restées inchangées, la baisse constatée s'explique par des résultats nets de ces sociétés en recul.

Fondation des Parkings

11. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les fonds sur les comptes bancaires et postaux sont entièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre de la Caisse centralisée. A ce titre, ils ne sont pas rémunérés.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à la valeur comptable.

En milliers de CHF

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Caisses | 244 | 225 |
| Compte auprès de l'Etat de Genève | 23'849 | 20'818 |
| Comptes de chèques postaux | 1'849 | 1'720 |
| Avoirs en C/C B.C.G.E. | 614 | 258 |
| Avoirs en C/C Banque Migros | 34 | 7 |
| Avoirs en C/C Banque Coop | 0 | 2 |
| TOTAL | 26'590 | 23'029 |

12. DEBITEURS

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Au terme de l'exercice 2015, la correction de valeur (provision pour débiteurs douteux) a été portée à CHF 44'000.-. L'augmentation de CHF 18'000.- correspond aux factures et à la mise en poursuite d'une société.

Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Débiteurs avec contrepartie | | |
| Débiteurs tiers | 90 | 70 |
| Provision pour débiteurs douteux | -44 | -26 |
| Débiteurs parties liées | 290 | 303 |
| Débiteurs sans contrepartie | | |
| TOTAL | 336 | 346 |

Fondation des Parkings

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers de CHF

| Année 2015 | PUBLICS | Parkings HABITANTS | P+R | Autres | Construction en cours | Total |
|--|---------------|-----------------------|----------------|---------------|--------------------------|----------------|
| Valeur d'acquisition ou de construction | | | | | | |
| Situation au 1er janvier | 44'683 | 33'704 | 117'790 | 17'718 | 1'609 | 215'504 |
| Investissement | 319 | 612 | 862 | 1'885 | 2'079 | 5'757 |
| Désinvestissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | 45'002 | 34'316 | 118'652 | 19'603 | 3'688 | 221'261 |

Amortissements

| | | | | | | |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------|----------------|
| Situation au 1er janvier | -19'615 | -13'999 | -39'087 | -13'184 | 0 | -85'885 |
| Amortissements | -1'092 | -640 | -3'164 | -1'583 | 0 | -6'479 |
| Situation au 31 décembre | -20'707 | -14'639 | -42'251 | -14'767 | 0 | -92'364 |

Valeur nette comptable au 31 décembre

| | | | | | | |
|--|--------|--------|--------|-------|-------|---------|
| | 24'295 | 19'677 | 76'401 | 4'836 | 3'688 | 128'898 |
|--|--------|--------|--------|-------|-------|---------|

Année 2014

| | PUBLICS | Parkings HABITANTS | P+R | Autres | Construction en cours | Total |
|--|---------------|-----------------------|----------------|---------------|--------------------------|----------------|
| Valeur d'acquisition ou de construction | | | | | | |
| Situation au 1er janvier | 44'464 | 34'058 | 116'929 | 16'916 | 886 | 213'253 |
| Investissement | 219 | -354 | 861 | 802 | 723 | 2'251 |
| Désinvestissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | 44'683 | 33'704 | 117'790 | 17'718 | 1'609 | 215'504 |

Amortissements

| | | | | | | |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------|----------------|
| Situation au 1er janvier | -18'426 | -13'335 | -35'912 | -11'861 | 0 | -79'534 |
| Amortissements | -1'189 | -664 | -3'175 | -1'323 | 0 | -6'351 |
| Situation au 31 décembre | -19'615 | -13'999 | -39'087 | -13'184 | 0 | -85'885 |

Valeur nette comptable au 31 décembre

| | | | | | | |
|--|--------|--------|--------|-------|-------|---------|
| | 25'068 | 19'705 | 78'703 | 4'534 | 1'609 | 129'619 |
|--|--------|--------|--------|-------|-------|---------|

Fondation des Parkings

14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers de CHF

| Année 2015 | Logiciels | Droit d'usage | Total |
|--|---------------|------------------|---------------|
| Valeur d'acquisition | | | |
| Situation au 1er janvier | 1'216 | 0 | 1'216 |
| Achat | 133 | 1'325 | 1'458 |
| Vente | 0 | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | 1'349 | 1'325 | 2'674 |
| Amortissements | | | |
| Situation au 1er janvier | -994 | 0 | -994 |
| Amortissements | -100 | -66 | -166 |
| Situation au 31 décembre | -1'094 | -66 | -1'160 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre | 255 | 1'258 | 1'513 |

| Année 2014 | Logiciels | Droit d'usage | Total |
|--|--------------|------------------|--------------|
| Valeur d'acquisition | | | |
| Situation au 1er janvier | 1'142 | 0 | 1'142 |
| Achat | 74 | 0 | 74 |
| Vente | 0 | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 | 0 |
| Situation au 31 décembre | 1'216 | 0 | 1'216 |
| Amortissements | | | |
| Situation au 1er janvier | -913 | 0 | -913 |
| Amortissements | -81 | 0 | -81 |
| Situation au 31 décembre | -994 | 0 | -994 |
| Valeur nette comptable au 31 décembre | 222 | 0 | 222 |

Fondation des Parkings

15. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

| En milliers de CHF | 2015 | 2014 |
|---|--------------|--------------|
| Parking P+R de Moillesulaz | 1'825 | 1'901 |
| Parking P+R de Sécheron | 851 | 869 |
| Total au 1er janvier | 2'676 | 2'771 |
| Nouvelle subvention durant l'exercice | 0 | 0 |
| Subvention soldée durant l'exercice | 0 | 0 |
| Produits différés de subventions d'investissement | -95 | -95 |
| Parking P+R de Moillesulaz | 1'749 | 1'825 |
| Parking P+R de Sécheron | 832 | 851 |
| Total au 31 décembre | 2'582 | 2'676 |

16. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES ASSOCIEES

La Fondation détient 49% de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.36% de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

| Montants en CHF | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|-------------------|-------------------|
| Valeur des participations au 1er janvier | 15'647'797 | 15'659'020 |
| Part dans le résultat des sociétés associées | 1'219'682 | 1'177'376 |
| Dividendes et/ou indexation du capital Fondation à éliminer | -1'279'320 | -1'188'600 |
| Part des dividendes non distribués (y c. rattrapage 2014) | 898 | |
| Valeur des participations au 31 décembre | 15'589'057 | 15'647'797 |
| Variation : | -58'740 | -11'224 |
| Données financières résumées : | | |
| Actifs courants | 8'846'912 | 6'938'388 |
| Actifs non courants | 27'692'091 | 29'217'655 |
| Total des actifs | 36'539'003 | 36'156'043 |
| Passifs courants | 2'988'852 | 2'511'012 |
| Passifs non courants | 8'041 | 0 |
| Total des fonds étrangers | 2'996'893 | 2'511'012 |
| Total des fonds propres (avant affectation du résultat) | 33'542'111 | 33'644'131 |
| Part dans les fonds propres des sociétés associées | 15'589'057 | 15'647'797 |
| Total des produits des sociétés associées | 13'158'555 | 12'994'396 |
| Résultat net de l'exercice des sociétés associées | 2'596'000 | 2'492'885 |
| Part dans le résultat net des sociétés associées | 1'219'682 | |
| Part des autres éléments du résultat des sociétés associées | 898 | |
| Part dans le résultat global des sociétés associées | 1'220'580 | 1'177'376 |

Fondation des Parkings

17. PRET A LONG TERME

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) de CHF 25'693'232. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci de CHF 945'000 la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291, le solde correspondant aux intérêts.

18. FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

| En milliers de CHF | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|--------------|--------------|
| Fournisseurs | 1'110 | 1'026 |
| Retenues de garanties | 277 | 111 |
| Créanciers charges sociales | 29 | 14 |
| Restitution aux Parkings Tiers | 564 | 517 |
| Restitution aux Parkings Parties liées | 1'075 | 1'667 |
| Autres créanciers | 190 | 279 |
| TOTAL | 3'246 | 3'613 |

19. REVENUS REÇUS D'AVANCE

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits.

20. EMPRUNTS ET DETTES

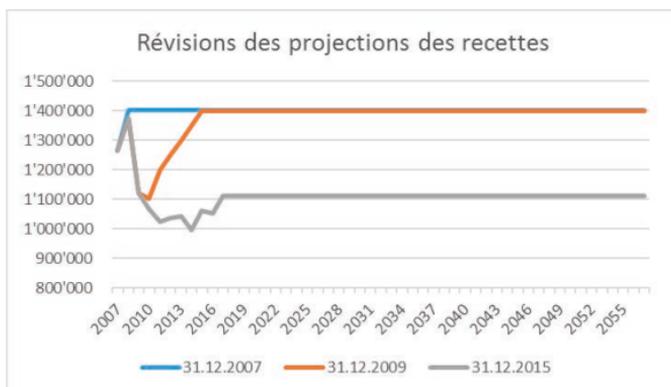
La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Les deux emprunts avec un remboursement annuel ont une part à court terme de 1.3 mios CHF. Ils sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (Note 26), soit par des cédules hypothécaires (Note 28). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice durant lequel il est encouru.

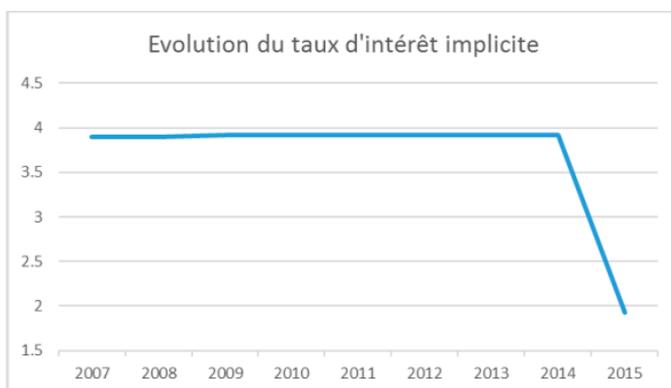
Les dettes à long terme du parking du Prieuré sont évaluées dans une approche économique selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des revenus nets futurs du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un ajustement comptable conséquent de CHF 2'392'562.-. Les paramètres et hypothèses de calcul, en particulier les recettes du parking, n'ayant pas été actualisés depuis 2009 il s'ensuit un mouvement de valeur important.

Les projections de recettes des exercices 2007 et 2009 (Graph. 1) tablaient sur un objectif fixe de recettes à court terme correspondant au pic historique du parking en 2008. Or, depuis cette date le parking n'a cessé de perdre du chiffre d'affaires. La nouvelle projection se base sur une moyenne mobile historique afin de lisser la série de données. Le taux d'intérêt implicite qui en découle passe de 3.9% à 1.9% (Graph. 2). En conséquence, la valeur actuelle de ces dettes à très long terme baisse.

Fondation des Parkings



Graph. 1



Graph. 2

| En milliers de CHF | Taux d'intérêt effectif | Échéance | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|-------------------------|------------|---------------|--------------|
| Part à court terme des emprunts à long terme | | | | |
| Emprunt 5 Migros Genève-Plage - 8 ans | 3.41% | 19.11.2015 | | 3'000 |
| Emprunt 3 BCGe - 10 ans | 3.05% | 21.12.2015 | | 5'000 |
| Emprunt 1 Migros Genève-Plage - 10 ans | 3.00% | 04.02.2016 | 4'000 | |
| Emprunt 3 Migros Genève-Plage - 10 ans | 3.45% | 02.06.2016 | 4'000 | |
| Emprunt BCGe Alpes - 10 ans | 3.26% | 20.09.2016 | 11'000 | |
| Intérêts courus sur emprunts | | | 0 | 0 |
| | | | 19'000 | 8'000 |
| Emprunts bancaires à long terme | | | | |
| Remboursement à l'échéance | | | | |
| Emprunt 1 Migros Genève-Plage - 10 ans | 3.00% | 04.02.2016 | | 4'000 |
| Emprunt 3 Migros Genève-Plage - 10 ans | 3.45% | 02.06.2016 | | 4'000 |
| Emprunt BCGe Alpes - 10 ans | 3.26% | 20.09.2016 | | 11'000 |
| Emprunt BCGe groupé - 4 ans | 0.94% | 31.12.2017 | 4'000 | 4'000 |

Fondation des Parkings

| | | | | |
|--|---------|------------|---------------|---------------|
| Remboursements annuels linéaires | | | | |
| Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans | 1.58% | 19.09.2021 | 4'800 | 5'600 |
| Emprunt BCGe groupé - 8 ans | 1.3725% | 31.12.2021 | 3'000 | 3'500 |
| | | | 11'800 | 32'100 |
| Dettes à long terme | | | | |
| Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mios) | 1.93% | 01.10.2057 | 4'213 | 6'056 |
| Emprunt BCGe (val. nominale 1 mio) | 1.93% | 01.10.2057 | 1'404 | 2'019 |
| | | | 5'617 | 8'075 |
| TOTAL | | | 36'417 | 48'175 |

21. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Il existe une obligation de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.-- et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. En 2015 et 2014, aucune variation n'était prévue.

En 2015, un contrôle TVA couvrant les années 2010 à 2013 a été conduit par l'AFC auprès de la Fondation et des deux sociétés associées. Par la suite, ces dernières ont reçu une notification d'estimation rectifiant la valeur de la subvention non monétaire octroyée par la Ville de Genève au titre du droit de superficie dont elles bénéficient. La Fondation qui dispose de nombreuses subventions du même type dans le canton n'a encore rien reçu lors de la rédaction de ces notes. Les trois entités consolidées appliquent le même schéma de calcul, présenté en Note 6, pour déterminer la juste valeur des subventions. Les hypothèses de prix de terrain sont définies de concert avec l'Office des Bâtiments. Parking Plaine de Plainpalais SA a contesté la notification et le calcul de la valeur de la subvention retenus par l'AFC. En réaction, celle-ci a abandonné son premier calcul et a communiqué une nouvelle proposition sur laquelle la société doit se prononcer. Fort des informations disponibles, il n'est pas envisageable de chiffrer le montant d'une éventuelle obligation ni même d'apprécier le bien-fondé de celle-ci.

22. ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG) ne gère pas de manière distincte la fortune par contrat d'affiliation. Aussi, la part de la fortune de la CEPG allouée à la Fondation a été estimée de manière proportionnelle aux engagements de prévoyance, auxquels le degré de couverture provisoire a été appliqué.

22.1 EVOLUTION DE LA VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS DURANT L'EXERCICE

Le tableau, ci-dessous, indique l'évolution de la valeur actuelle des engagements au cours des exercices 2014 et 2015 :

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|---------------|---------------|
| Valeur des engagements au 1er janvier | 34'590 | 28'601 |
| Valeur actuelle des droits additionnels nets acquis durant l'exercice | 1'387 | 1'046 |
| Intérêt sur les engagements de prévoyance au taux d'escompte | 416 | 695 |
| (Gains)/pertes actuariels | 764 | 4'095 |
| Cotisations des employés | 494 | 479 |

Fondation des Parkings

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Impact des modifications de plan ou restructurations | -1'094 | 345 |
| Prestations de prévoyance | -838 | -671 |
| Valeur des engagements à la fin de l'exercice | 35'720 | 34'590 |

22.2 EVOLUTION DE LA FORTUNE A LA VALEUR DE MARCHE DURANT L'EXERCICE

Le tableau, ci-dessous, indique l'évolution de la fortune à la valeur de marché au cours des exercices 2014 et 2015 :

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Fortune au 1er janvier | 12'138 | 10'846 |
| Rendement attendu sur la fortune | 425 | 453 |
| Gain/(perte) | -1'419 | 81 |
| Cotisation de l'employeur | 988 | 949 |
| Cotisation des employés | 494 | 479 |
| Impact des restructurations | -521 | 0 |
| Prestations de prévoyance | -838 | -671 |
| Fortune à la fin de l'exercice | 11'267 | 12'138 |

22.3 RECONCILIATION DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2015

Les tableaux, ci-dessous, indiquent la réconciliation de la valeur actuelle des engagements et de la valeur du marché de la fortune au début et à la fin des exercices 2014 et 2015, ainsi que les hypothèses principales utilisées dans les calculs :

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|---------------|---------------|
| Valeur actuelle des engagements | 35'720 | 34'590 |
| Fortune à la valeur de marché | -11'267 | -12'138 |
| Situation financière | 24'453 | 22'453 |
| Solde actif/(passif) non encore saisis | -6'813 | -4'907 |
| Montant passif/(actif) au bilan | 17'640 | 17'545 |

Principales hypothèses de calcul :

| | | |
|-------------------------------------|-------|-------|
| Taux d'escompte à la fin de l'année | 0.90% | 1.25% |
| Taux d'escompte au début de l'année | 1.25% | 2.45% |
| Rendement sur la fortune | 3.00% | 3.50% |
| Croissance moyenne des salaires | 1.50% | 1.50% |
| Indexation des rentes en cours | 0.00% | 0.00% |

Fondation des Parkings

22.4 REPARTITION DE LA FORTUNE ENTRE LES DIFFERENTES CLASSES D'ACTIFS

Le tableau, ci-dessous, montre la répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs, telle qu'elle ressort des informations transmises par la Caisse :

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|--|------------|------------|
| Liquidités et créances à court terme | 2.70% | 5.10% |
| Obligations et créances libellées en CHF | 8.90% | 8.40% |
| Obligations libellées en monnaies étrangères | 21.80% | 21.80% |
| Prêts hypothécaires suisses | 0.90% | 0.90% |
| Actions de sociétés suisses | 10.40% | 10.30% |
| Actions de sociétés étrangères | 19.60% | 20.90% |
| Placements privés | 1.90% | 1.70% |
| Autres placements | 1.90% | 0.40% |
| Immobilier suisse | 31.90% | 30.50% |

La Fondation n'occupe pas d'immeuble faisant partie de la fortune de la Caisse. De la même manière, la Fondation ne détient pas d'actif faisant partie de cette fortune.

22.5 DONNEES DE BASE

Les engagements et la charge comptable de l'exercice sont basés sur l'effectif des employés et des pensionnés (hors Service du stationnement) de la Fondation assurés auprès de la CPEG au 30.11.2015. Les caractéristiques principales de ces données sont résumées ci-dessous :

| Situations au : | 30.11.2015 | 01.01.2015 |
|---|------------|------------|
| Nombre d'assurés : | | |
| Actifs | 87 | 83 |
| Bénéficiaires de pensions | 12 | 17 |
| Total | 99 | 100 |
| Assurés actifs : | | |
| Age moyen | 44.60 | 44.80 |
| Années d'assurances moyennes | 10.60 | 10.50 |
| Somme des salaires assurés (en CHF) | 6'145'380 | 5'941'297 |
| Salaire assuré moyen (en CHF) | 70'637 | 71'582 |
| Bénéficiaires de pensions : | | |
| Pensions annuelles totales versées (en CHF) | 366'379 | 442'566 |

Fondation des Parkings

23. AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Les indemnités du Service du stationnement à restituer à l'Etat sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt couru non échu à la date de clôture, conformément au contrat de prestations qui lie la Fondation à l'Etat.

| En milliers de CHF | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|---|------------|------------|
| Indemnités SDS non dépensées | | |
| Excédent ou déficit 2014 | 617 | 617 |
| Excédent ou déficit 2015 | 277 | |
| Total cumulé à restituer à l'Etat à fin 2016 | 894 | 617 |
| TOTAL | 894 | 617 |

24. FONDS PROPRES

24.1 CAPITAL

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.-- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.

24.2 FONDS DE RESERVE GENERALE

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

24.3 FONDS STATUTAIRES

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation, ainsi que de la prise en compte de l'impact du bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES (IPSAS 20)

Les parties liées sont principalement des entités étatiques d'une part, et les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., d'autre part.

25.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Fondation des Parkings

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2014. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

25.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

En milliers de CHF

| | 31.12.2015 | 31.12.2014 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Conseil de Fondation | | |
| Nombre de personnes | 16 | 16 |
| Rémunération globale | 204 | 208 |
| Direction | | |
| Nombre de personnes | 5 | 5 |
| Charges de personnel globales | 1'260 | 1'290 |

26. CAUTIONNEMENT DE L' ETAT

La Fondation bénéficie de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8^{ème}%, appliquée dès la mise en place des emprunts, soit CHF 11'000'000,-- au 1^{er} janvier 2015, respectivement CHF 25'000'000,-- au 1^{er} janvier 2014.

27. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

La somme des valeurs d'assurance incendie des bâtiments par événement est de CHF 245'939'097 en 2016 (CHF 236'037'635 en 2015).

28. ACTIFS CEDES POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

Le nominal des cédules hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation, est de CHF 30'100'000,--. Par ailleurs, il existe des cédules hypothécaires libres de CHF 14'750'000,-- relatives à divers parkings, déposées dans le coffre de la Fondation.

29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

30. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement

Fondation des Parkings

financier, a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

30.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition de l'Etat dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.

30.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par ses fonds propres et sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

30.3 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- ses emprunts sont libellés en taux fixes ;
- les dettes du parking du Prieuré ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

30.4 RISQUE DE CHANGE

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF, étant très limitées.

31. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE – EVALUATION DES RISQUES

Conformément à la NAS 890, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne exprimé dans le document fondateur « Politique du système de contrôle interne SCI » qui couvre l'ensemble de ses risques. Cette politique a pour but de décrire l'organisation et les activités, d'identifier les acteurs et de définir les rôles et les responsabilités au sein de la Fondation pour s'assurer d'une gestion appropriée du contrôle interne.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions et des terminologies employées, et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

Fondation des Parkings

- Le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, conduit des groupes de travail avec les propriétaires des risques pour la définition et l'évaluation de l'inventaire des risques ;
- validation de l'inventaire des risques en séance plénière des propriétaires des risques ;
- suivi des actions de réduction des risques ;
- validation des risques par le comité d'audit ;
- validation des risques par le Conseil de Fondation ;
- restitution des risques majeurs au service du contrôle interne de l'Etat de Genève.

BfB

Corraterie 26

CH - 1211 Genève 11

Téléphone 022 311 36 44

Fax 022 311 45 88

E-mail contact@bfge.ch

Web www.bfb.ch